



PIECES JUSTIFICATIVES	PIECES ACCEPTÉES	FORMALISME ATTENDU
<p>✓ <b>Identité du dépositaire de la demande personne physique</b></p> <p>Il s'agit d'un justificatif servant à attester l'identité de la personne physique.</p>	<p>✓ Carte nationale d'identité ou ✓ Passeport ou ✓ Titre de séjour</p> <p>(*le permis de conduire n'est pas accepté)</p>	<p><b>La pièce d'identité</b> doit être en cours de validité au jour de la demande. Le document doit être transmis recto verso. Les informations inscrites sur le document doivent être lisibles.</p>
<p>✓ <b>Identité du bénéficiaire personne morale</b></p>	<p>✓ Extrait K-BIS</p>	
<p>✓ <b>Avis d'impôts sur les sociétés</b></p> <p>Il s'agit du dernier avis d'impôt sur les sociétés ou de l'attestation de régularité fiscale des impôts ou du relevé de solde des impôts sur les sociétés permettant de justifier de l'imposition sur les sociétés</p>	<p>✓ Avis d'impôts sur les sociétés ou ✓ Attestation de régularité fiscale ou ✓ Relevé de solde des impôts</p>	
<p>✓ <b>Bulletin de salaire</b></p> <p>il s'agit du bulletin de salaire correspondant à l'enregistrement pour lequel l'aide est sollicitée pour l'ensemble des artistes déclarés. Il permet de contrôler le respect de la rémunération minimum prévue par le décret.</p>		<p><b>Le bulletin de salaire</b> doit comporter les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'identification de la structure et du salarié</li> <li>• la fonction du salarié</li> <li>• la convention collective applicable</li> <li>• les données relatives à la rémunération (volume d'heures, nombre de cachets...)</li> <li>• la base de calcul de salaire</li> <li>• le montant de la rémunération brute/nette</li> </ul>
<p>✓ <b>Déclaration de résultat</b></p> <p>Il s'agit de la déclaration de résultats Cerfa n° 2065 ou 2070 ou 2033 et ses annexes (dernière déclaration adressée aux services fiscaux) permettant d'attester que le dernier chiffre d'affaires déclaré ou le bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.</p>	<p>✓ Déclaration de résultat Cerfa n° 2065 et ses annexes ou ✓ Compte de résultat ou ✓ Bilan annuel</p>	<p>Pour les associations, <b>l'attestation</b> devra indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La raison sociale et le SIRET,</li> <li>• Le document devra être signé (président ou trésorier de l'association ou expert comptable)</li> <li>• Le cachet de l'association devra être apposé</li> </ul>
<p>✓ <b>Déclaration Sociale Nominative (DSN)</b></p> <p>Il s'agit de la DSN permettant de prouver que l'effectif de l'entreprise (hors personnel sous cachet) est de moins de dix salariés en équivalent temps plein..</p>	<p>✓ Tableau récapitulatif des effectifs ou ✓ Déclaration DSN ou ✓ Situation globale de compte ou ✓ Etat des effectifs et masse salariale ou ✓ DSN via AGETA ou ✓ DSN certificat de conformité ou ✓ Pour les associations : attestation du président, du trésorier, ou d'un expert comptable</p>	<p>Pour les associations, <b>l'attestation</b> devra indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La raison sociale et le SIRET,</li> <li>• Le document devra être signé (président ou trésorier de l'association ou expert comptable)</li> <li>• Le cachet de l'association devra être apposé</li> </ul> <p>Plus d'informations sur <a href="https://www.net-entreprises.fr">net-entreprises.fr</a></p>
<p>✓ <b>Détails des cachets</b></p> <p>Il s'agit du détail des cachets bruts versés pour chaque artiste participant au projet.</p>	<p>✓ <b>PDF téléchargeable <a href="https://www.asp-public.fr/sites/default/files/content/aides/documents/FONPEPS_ADEP/ADEP-cartis-09361017.pdf">ici</a></b></p>	

L'ASP se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qu'elle juge utile à l'analyse des demandes d'aide. (AEM -attestation employeur mensuelle, attestation d'affiliation à la caisse des congés du spectacle, récépisse de de demande de licence d'entrepreneur du spectacle ...).